



Questionnaire de santé

Saison 2024-2025

**Ce document est à conserver par l'adhérent(e) et ne doit pas être remis à l'ASL.
Les réponses à ce questionnaires relèvent de la seule responsabilité de l'adhérent**

S'il vous plaît, répondez soigneusement et honnêtement à ces 6 questions en cochant oui ou non.	OUI	NON
1) Votre médecin vous a dit que vous étiez atteint d'un problème cardiaque, d'une hypertension artérielle, d'une affection de longue durée (ALD) ou d'une autre maladie chronique.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Ressentez-vous une douleur à la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel au repos, une fatigue intense au cours de vos activités quotidiennes ou lors d'une activité physique ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Eprenez-vous des pertes d'équilibre liées à des étourdissements ou avez-vous perdu connaissance au cours des 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Prenez-vous actuellement des médicaments prescrits pour une maladie chronique ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc.) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Si vous avez répondu NON à toutes les questions il suffit de l'attester à la rubrique prévue dans le bulletin d'adhésion et vous n'avez pas de certificat médical à fournir

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs des questions ci-dessus, votre état de santé nécessite un avis médical avant de commencer ou poursuivre une activité physique. Vous devez consulter votre médecin afin qu'il vous examine et vous délivre un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport Ce certificat daté de moins de 6 mois doit être remis à l'ASL. A défaut, votre adhésion ne pourra être enregistrée.